

INFO PERMIS

TARIFICATION 2013 DOMAINE CONSTRUCTION

AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

PERMIS DE CONSTRUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE DÉMOLITION

Description		Tarif (taxes incluses s'il y a lieu)
Aménagement d'une aire de stationnement	Résidentiel	8,90 \$/1 000,00 \$ de travaux (minimum : 130,00 \$) - Voir note 1
	Commercial, industriel ou institutionnel	8,90 \$/1 000,00 \$ de travaux (minimum : 390,00 \$) - Voir note 1
Construction d'un nouveau bâtiment		8,90 \$/1 000,00 \$ de travaux (minimum : 820,00 \$ / logement ou suite) - Voir note 1
Dépendances résidentielles d'au plus 25 m ²		8,90 \$/1 000,00 \$ de travaux (minimum : 205,00 \$) - Voir note 1
Transformation d'un bâtiment existant	Résidentiel	8,90 \$/1 000,00 \$ de travaux (minimum : 130,00 \$) - Voir note 1
	Autres	8,90 \$/1 000,00 \$ de travaux (minimum : 390,00 \$) - Voir note 1
Démolition d'un bâtiment exemptée d'une présentation au comité de démolition		500,00 \$
Déplacement d'un bâtiment		350,00 \$
Pieux pour renforcer la structure d'un bâtiment existant		55,00 \$ par bâtiment
Numéro municipal		60,00 \$

ENTRÉES CHARRETIÈRES ET TRAVAUX CONNEXES

Description		Tarif (taxes incluses s'il y a lieu)
Entrée charretière – Construction ou désaffectation	Trottoirs en béton	270,00 \$/m ²
	Trottoirs en asphalte	50,00 \$/m ²
	Trottoirs cyclables	118,00 \$/m ²
	Bordures en béton	167,00 \$/m linéaire
Déplacement d'un lampadaire		6 500,00 \$
Déplacement d'une borne-fontaine	Si le déplacement ne nécessite qu'une déviation	9 299,00 \$
	Si le déplacement nécessite une relocalisation	18 256,00 \$
Déplacement puisard	Axe du drain transversal	4 230,00 \$ (boul. Henri-Bourassa : 4 700,00 \$)
	Axe de la conduite d'égout	6 760,00 \$ (boul. Henri-Bourassa : 9 888,00 \$)
Déplacement arbre		1 195,00 \$ et plus (évaluation par la Division des parcs S.I.A.Q.)

SERVICE D'EAU (AQUEDUC ET ÉGOUTS)			
Description			Tarif (taxes incluses s'il y a lieu)
Coût du permis d'excavation sur le domaine public	Coupe fenêtre		255,00 \$
	Coupe totale - bâtiment résidentiel de 4 logements et moins		360,00 \$
	Coupe totale - bâtiment résidentiel de plus de 4 logements		515,00 \$
	Coupe totale - bâtiment commercial, industriel ou institutionnel		1030,00 \$
	Coupe - autres		25,00 \$/m²
Dépôts relatifs aux entrées de service (égout et aqueduc) Montant minimum en dépôt, indiqué à titre indicatif seulement. Le montant en dépôt est réajusté en fonction des coûts réels suite à la réalisation des travaux.	Réfection des coupes en terre		Aucun dépôt requis
	Réfection des coupes en asphalte (artères collectrices)	Été	Tranchée : 160,00 \$; Fenêtre : 140,00 \$ (supplément boul. Henri-Bourassa)
		Hiver	Tranchée : 255,00 \$; Fenêtre : 250,00 \$ (supplément boul. Henri-Bourassa)
	Réfection des coupes en asphalte (autres rues)	Été	Tranchée : 110,00 \$; Fenêtre : 80,00 \$ (supplément boul. Henri-Bourassa)
		Hiver	Tranchée : 205,00 \$; Fenêtre : 195,00 \$ (supplément boul. Henri-Bourassa)
	Obstruction du domaine public (rue en béton)	Été	Tranchée : 1 145,00 \$; Fenêtre : 345,00 \$
		Hiver	Tranchée : 870,00 \$; Fenêtre : 285,00 \$
	Obstruction du domaine public (autres rues)	Été	Tranchée : 670,00 \$; Fenêtre : 175,00 \$
		Hiver	Tranchée : 500,00 \$; Fenêtre : 145,00 \$
	Pose du service d'eau		1 ^{er} service d'eau gratuit (consommation seulement); autres cas : le montant varie selon la longueur et le diamètre du branchement requis ainsi que du diamètre de la conduite publique auquel il est raccordé.
	Raccordement d'égout privé		Minimum 642,00 \$ (le montant varie selon le diamètre et le type de branchement requis).
	Murage d'égout privé		1 ^{er} murage : 317,00 \$; 2 ^e murage et suivants sur la même propriété : 223,00 \$ chacun.
	DUPLICATA ET RENOUVELLEMENT		
Description			Tarif (taxes incluses s'il y a lieu)
Duplicata d'un permis			30,00 \$
Renouvellement d'un permis			25 % du coût du permis (minimum : résidentiel : 125,00 \$; Autre : 375,00 \$

Note 1 :

Aux fins de calcul, l'établissement de la valeur estimée des travaux comprend :

1. Les frais de préparation des plans et devis.
2. Les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes handicapées installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec.
3. Les frais d'aménagement du terrain tels l'excavation, le remblai, l'aménagement paysager ou le stationnement.
4. Les taxes applicables à l'ensemble des biens et services précédemment mentionnés.

La valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

1. Pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher (pour un bâtiment unifamilial, la superficie exclut celle du sous-sol) : 1 185,00 \$
2. Pour un bâtiment commercial par mètre carré de superficie de plancher : 1 400,00 \$
3. Pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher : 910,00 \$
4. Pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 720,00 \$

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Division des permis et de l'inspection
7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102
Montréal (Québec) H1E 1M4

Renseignements généraux : 514 868-4343
ville.montreal.qc.ca/rdp-pat

Révisé le 2013-01-16